

Département de la
HAUTE-SAONE

Arrondissement de
LURE

Canton de
VILLERSEXEL

**Membres en
exercice : 15**

Présents : 13

Votants

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation du

23/07/2026

Affichée le

07/08/2026

Commune de **VILLERSEXEL**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 03/08/2026

L'an deux mil vingt-six, le trois août, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Isabelle **GÉHIN**, Maire.

Présents : Madame Isabelle **GÉHIN**, Monsieur Laurent **MURET**, Madame Marion **CAVIALE-DELZESCAUX**, Monsieur Benoît **MARCO**, Madame Emma **DEMURGER**, Madame Myriam **PARINEY**, Madame Corinne **SIMON**, Madame Reine-Marie **MONTERRAT**, Monsieur Carlos **ANTUNES**, Monsieur Maurice **BELPERIN**, Madame Martine **RUFFIER**, Monsieur Franck **PARINEY**, Madame Amandine **THULIEZ**.

Procurations : Monsieur Pierre **BOILEAU** a donné procuration à Madame Emma **DEMURGER**, Monsieur Carlos **TEIXEIRA** a donné procuration à Monsieur Benoît **MARCO**.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Madame Reine-Marie **MONTERRAT**

OBJET : Secrétaire de séance

La séance a été ouverte à **20h**.

Le quorum est atteint avec **treize** présents et **deux** procurations.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L 2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Madame le Maire a proposé Madame Reine-Marie **MONTERRAT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Madame Reine-Marie **MONTERRAT** comme secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire de **VILLERSEXEL**
Isabelle GÉHIN



Transmis en préfecture le 7/08/26

Département de la
HAUTE-SAONE

Arrondissement de
LURE

Canton de
VILLERSEXEL

**Membres en
exercice : 15**

Présents : 13

Votants

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation du

23/07/2026

Affichée le

07/08/2026

Commune de **VILLERSEXEL**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 03/08/2026

L'an deux mil vingt-six, le trois août, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Isabelle **GÉHIN**, Maire.

Présents : Madame Isabelle **GÉHIN**, Monsieur Laurent **MURET**, Madame Marion **CAVIALE-DELZESCAUX**, Monsieur Benoît **MARCO**, Madame Emma **DEMURGER**, Madame Myriam **PARINEY**, Madame Corinne **SIMON**, Madame Reine-Marie **MONTERRAT**, Monsieur Carlos **ANTUNES**, Monsieur Maurice **BELPERIN**, Madame Martine **RUFFIER**, Monsieur Franck **PARINEY**, Madame Amandine **THULIEZ**.

Procurations : Monsieur Pierre **BOILEAU** a donné procuration à Madame Emma **DEMURGER**, Monsieur Carlos **TEIXEIRA** a donné procuration à Monsieur Benoît **MARCO**.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Madame Reine-Marie **MONTERRAT**

OBJET : Souscription d'un emprunt – Travaux de réhabilitation des vestiaires et du terrain de football - Travaux d'aménagement de la voie de la Belle Huguette et du terrain des Chailles

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2337-3 ;

Vu le budget de la commune ;

Considérant la nécessité de financer les investissements inscrits au budget communal, à savoir la réhabilitation des vestiaires et du terrain de football, des travaux d'aménagement de la voie de la Belle Huguette et du terrain des Chailles ;

Considérant qu'il y a lieu de recourir à un emprunt d'un montant de 580 000 € afin d'assurer le financement de ces opérations ;

Madame le Maire présente les plans de financement correspondants, les subventions attendues ainsi que les besoins de financement.

Il est proposé au conseil de recourir à l'emprunt sur la base des caractéristiques financières suivantes :

- Montant : 580 000 €
- Durée d'amortissement : entre 20 et 25 ans
- Taux fixe
- Périodicité de remboursement : trimestrielle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le principe de la souscription d'un emprunt d'un montant maximal de 580 000 € destiné au financement des investissements de la commune susvisés ;

- Autorise Madame le Maire à consulter les établissements bancaires afin d'obtenir les meilleures conditions de financement, notamment en ce qui concerne le taux d'intérêt, la durée, les modalités de remboursement, les garanties éventuelles et l'ensemble des frais liés à l'emprunt ;
- Donne pouvoir à Madame le Maire, au vu des propositions reçues, pour retenir l'offre présentant les conditions les plus avantageuses pour la commune ;
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt, ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices concernés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,
Le Maire de VILLERSEXEL
Isabelle GÉHIN*



Transmis en préfecture le 7/08/26

